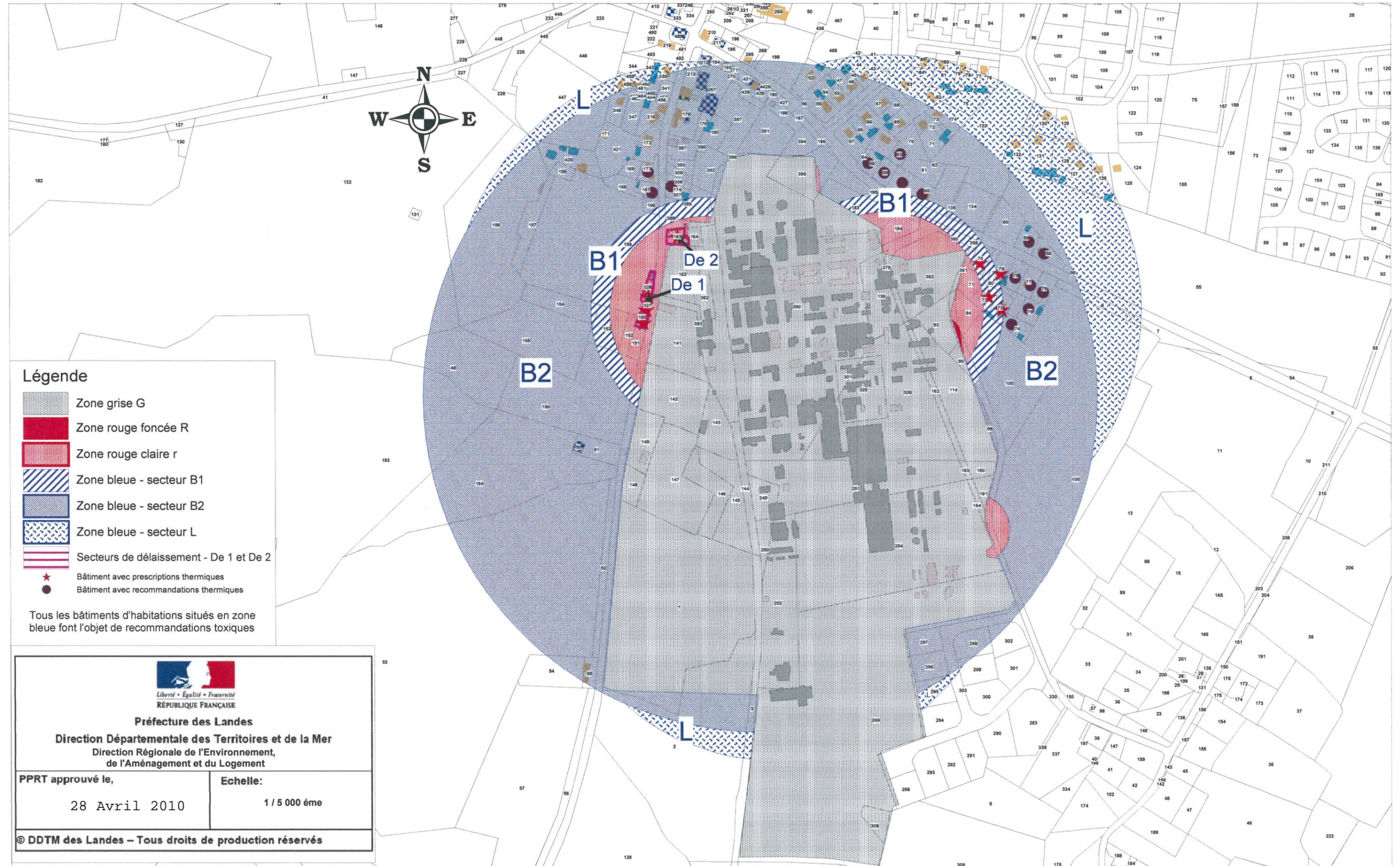


PPRT de la société DRT
Vielle Saint Girons
3 - ZONAGE REGLEMENTAIRE



Légende

-  Zone grise G
-  Zone rouge foncée R
-  Zone rouge claire r
-  Zone bleue - secteur B1
-  Zone bleue - secteur B2
-  Zone bleue - secteur L
-  Secteurs de délaissement - De 1 et De 2
-  Bâtiment avec prescriptions thermiques
-  Bâtiment avec recommandations thermiques

Tous les bâtiments d'habitations situés en zone bleue font l'objet de recommandations toxiques



Préfecture des Landes

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

PPRT approuvé le,

28 Avril 2010

Echelle:

1 / 5 000 ème

© DDTM des Landes – Tous droits de production réservés